

COMMUNE DE QUINTENAS

DOSSIERS DÉCIDÉS JUSQU'AU 12/02/24

Numéro de dossier	Pétitionnaire	Décision	Date de signature	Nature des travaux	Adresse des travaux	Numéro de parcelle	Surface
DP 07188 24 A0003	SOLUTIONS ENERGETIQUES DE FRANCE représentée par Monsieur BENGUIGUI Rémi	Favorable	29/01/2024	Installation de 10 panneaux photovoltaïques	420 Chemin de Tourtel 07290 QUINTENAS	B1464	m ²
DP 07188 23 A0039	Madame Evelyne REYNAUD	Favorable avec prescriptions	24/01/2024	Division en vue de construire	Chemin de la Bardoine La Bardoine 07290 QUINTENAS	D2216, D1713, D1712	m ²
DP 07188 23 A0037	Madame France DREVON	Favorable	07/12/2023	Pose de panneaux solaires	101 Route de Saint Alban d'Ay - La Bardoine 07290 QUINTENAS	D1848	m ²
DP 07188 23 A0035	Monsieur David FERRAND	Favorable	08/11/2023	Pose de 6 panneaux photovoltaïques de 425Wc en surimposition de la couverture.	270 Allée du Ranchet 07290 QUINTENAS	OB1196, OB1195	m ²
DP 07188 23 A0034	H2R ENNERGIES représentée par Monsieur ACH Philippe	Favorable	08/11/2023	Installation de 16 panneaux photovoltaïques.	300 Chemin de Guillaume 07290 QUINTENAS	D2201	m ²

Numéro de dossier	Pétitionnaire	Décision	Date de signature	Nature des travaux	Adresse des travaux	Surface
DP 07188 23 A0029	Monsieur Philippe DESBOS	Favorable avec prescriptions	27/11/2023	Construction d'un abri de jardin et d'une piscine.	55 Route de Brénieux - La Chapelle 07290 QUINTENAS	C868 m ²
PA 07188 23 A0002	Madame AGNES JOUVE	Favorable avec prescriptions	27/11/2023	Lotissement de 4 lots libres destinés à accueillir une habitation de type maison individuelle.	40 Route de Rome 07290 Quintenas	C769, C771, C27 m ²
PC 07188 24 A0003	Monsieur Quentin DELOLME	Favorable	29/01/2024	Projet de rénovation d'une maison de village de 118m ² sur deux niveaux. Remplacement couvertures et menuiseries avec création d'une ouverture pour fenêtre sur la face nord. Isolation et électricité.	19 Place de l'Eglise 07290 QUINTENAS	D1115 118,00 m ²
PC 07188 23 A0026	Monsieur HAON Claude et Laurence	Favorable avec prescriptions	16/01/2024	Extension d'une habitation Construction d'un abri voiture Mise en place d'une isolation par extérieure	40 Impasse des Chenes 07290 QUINTENAS	D1278 103,90 m ²
PC 07188 23 A0025	Monsieur Léo FOMBONNE	Favorable avec prescriptions	09/02/2024	Agrandissement de la maison existante et de l'abri .Remplacement des menuiseries. Démolition d'un préau et d'un abri. Destruction d'un petit abri et d'un préau	170 Chemin de Brun 07290 QUINTENAS	D2068, D2067, D588, D587 129,00 m ²
PC 07188 23 A0022	Monsieur et Madame FEASSON Tony et VEYRE Mégane	Favorable	08/01/2024	Construction d'un abri ouvert	30 Chemin de Ronde 07290 QUINTENAS	A1732, A1730 m ²

Numéro de dossier	Pétitionnaire	Décision	Date de signature	Nature des travaux	Adresse des travaux	Surface
PC 07188 23 A0021	Monsieur Cédric FANGET	Favorable avec prescriptions	04/12/2023	Création d'un garage	390 Chemin de Guillaume - Guillaume 07290 QUINTENAS	D444 122,93 m ²
PC 07188 23 A0020	PAUL BESSEAS représentée par Monsieur BESSEAS Paul	Favorable avec prescriptions	02/01/2024	Le projet prévoit la construction d'un hangar complémentaire, intégralement ouvert sur ses façades Ouest et Est, d'une emprise au sol de 1280 m2.	60 Chemin des Bois 07290 QUINTENAS	D744, 000 D743, D746, D742, D752, D747, D745, D751 140,00 m ²
PC 07188 23 A0019	Monsieur BERRUYER Killian et Madame DOZIER Clara	Favorable	08/01/2024	Construction d'une maison individuelle de plain pied avec garage intégré.	240 Chemin de Guillaume 07290 QUINTENAS	D2196 101,76 m ²
PC 07188 23 A0014	Monsieur Jordan FOREL	Favorable avec prescriptions	15/01/2024	Transformation d'une ancienne grange en habitation avec création d'ouverture.	145 Route de l'Heaume 07290 QUINTENAS	D81 89,00 m ²

Les dossiers décidés sont à consulter en mairie.

DELAI ET VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois à compter de sa notification, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte : Monsieur Le Maire, ou d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif.

DROIT DES TIERS : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

COMMENCEMENT DES TRAVAUX ET AFFICHAGE : Les travaux peuvent commencer dès que l'autorisation est exécutoire. L'autorisation doit être affichée sur le terrain pendant toute la durée du chantier. L'affichage est effectué par les soins du bénéficiaire sur un panneau de plus de 80 centimètres de manière à être visible depuis la voie publique. Il doit indiquer le nom, la raison ou la dénomination sociale du bénéficiaire, la date et le numéro du permis, et s'il y a lieu la superficie du terrain, la superficie du plancher autorisé ainsi que la hauteur de la construction par rapport au sol naturel. Il doit également indiquer l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté. L'affichage doit également mentionner qu'en cas de recours administratif ou de recours contentieux d'un tiers contre cette autorisation, le recours devra être notifié sous peine d'irrecevabilité à l'autorité qui a délivré l'autorisation, ainsi qu'à son bénéficiaire. Cet affichage n'est pas obligatoire pour les déclarations préalables portant sur une coupe ou un abattage d'arbres situés en dehors des secteurs urbanisés.